

ESSAI D'UNE THÉORIE

DE LA

Fonction et des Fonctionnaires

DE FAIT

PAR

J. Th. ROUSSEAU

Docteur en Droit

Lauréat de la Faculté de Droit de Lille

Rédacteur à la Préfecture de la Seine



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Marcel RIVIÈRE & C^{ie}

31, rue Jacob, et 1, rue Saint-Benoît

—
1914

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER. — Quand y a-t-il fonction de fait.	9
<i>Section I.</i> — Des conditions dans lesquelles peut se produire la fonction de fait.....	9
<i>Section II.</i> — Des cas où il n'y a pas fonction de fait, mais fonction <i>de jure</i>	21
§ 1. — Individus désignés par les gouvernants réels d'un pays.....	21
§ 2. — Individus qui exercent une fonction en vertu d'une désignation régulière à cette fonction, quelles que soient les circonstances spéciales dans lesquelles ils se trouvent placés...	27
<i>Section III.</i> — Des cas où il y a réellement fonction de fait.....	45
CHAPITRE II. — De la valeur des actes accomplis par les fonctionnaires de fait.	71
<i>Section I.</i> — Des cas où la validité est prévue par la loi.....	71
§ 1. — Actes accomplis par les députés et sénateurs dont l'élection est par la suite invalidée.	72
§ 2. — Actes accomplis par les individus irrégulièrement élus aux assemblées régionales ou locales.....	78
<i>Section II.</i> — Des cas où l'efficacité n'est prévue par aucun texte.....	90

§ 1. — Une efficacité peut-elle être juridiquement reconnue.....	90
§ 2. — Des conditions de l'efficacité.....	96
I. — Il faut qu'il y ait lieu de stabiliser une situation favorable à un particulier.....	106
II. — Il faut aussi que ce particulier soit digne d'intérêt, qu'aucune faute ne puisse être mise à sa charge.....	109
§ 3. — De la ratification des actes des fonctionnaires de fait.....	127
CHAPITRE III. — Du status personnel des fonctionnaires de fait.....	135
<i>Section I.</i> — Des éléments sur lesquels l'existence de la bonne foi du fonctionnaire de fait exerce une influence.....	138
§ I. — Cas du fonctionnaire de fait de bonne foi..	138
I. — Droit aux avantages pécuniaires.....	139
A. — Traitement.....	139
B. — Pension de retraite.....	152
II. — Situation vis-à-vis des pénalités spéciales à la fonction exercée.....	160
§ II. — Cas du fonctionnaire de fait qui a agi en connaissance de cause.....	168
<i>Section II.</i> — Des éléments au sujet desquels l'existence de la bonne foi est indifférente.....	177
I. — Responsabilité vis-à-vis de l'administration..	178
II. — Situation vis-à-vis des dispositions protégeant l'exercice de la fonction publique.....	182
BIBLIOGRAPHIE.....	201